

**RAPPORT**  
**N° 2011/O2/212**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2011**

**REUNION DES 27 ET 28 OCTOBRE**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**AUTORISATION DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES MARCHES RELATIFS  
AUX TRAVAUX DE TOPOGRAPHIE ET FONCIER  
SUR LES ROUTES NATIONALES**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

***Objet : Autorisation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux de topographie et foncier sur les routes nationales***

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter les marchés relatifs aux travaux topographiques et fonciers sur le département de la Haute-Corse, notamment :

- ✓ levé de terrain et fourniture de plans numérique et papier,
- ✓ implantation de points d'axes routiers et d'ouvrages,
- ✓ levé de profils en travers et d'ouvrages d'art,
- ✓ plans et états parcellaire,
- ✓ documents d'arpentage,
- ✓ bornage.

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

- ✓ La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application de des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- ✓ Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Allotissement	Première période		Périodes suivantes	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
<b>Lot 1</b> : RN 193	20 000,00 € HT	300 000,00 € HT	20 000,00 € HT	300 000,00 € HT
<b>Lot 2</b> : RN 197 et RN 2197	10 000,00 € HT	100 000,00 € HT	10 000,00 € HT	100 000,00 € HT
<b>Lot 3</b> : RN 198	20 000,00 € HT	300 000,00 € HT	20 000,00 € HT	300 000,00 € HT
<b>Lot 4</b> : RN 200	10 000,00 € HT	100 000,00 € HT	10 000,00 € HT	100 000,00 € HT

- ✓ Délai d'exécution pour chaque lot : 12 mois expressément reconductible 3 fois;
- ✓ Les prix du présent marché sont fermes actualisables.
- ✓ Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.
- ✓ Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

**Critères de jugement des offres :**

Le jugement a été effectué dans les conditions suivantes :

- ✓ Prix (pondération : 60),
- ✓ Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (pondération : 40),

- moyens humains et matériel (pondération : 10),
- méthodologie envisagée pour réaliser les levés topographiques (pondération : 10),
- délai (pondération : 10),
- signalisation, sécurité aux abords des voiries routières (pondération : 10),

La valeur technique des prestations a été jugée au vu du mémoire technique.

La méthode retenue pour le calcul de la note technique est : note maximale (sur 20) x valeur de l'offre / valeur meilleur offre.

Le critère prix a été apprécié au vu du détail estimatif test fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat.

La méthode retenue pour le calcul de la note du prix est : note maximale (sur 20) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre.

Après analyse des offres, il en ressort le classement suivant :

<b>Classement Lot 1 - RN 193</b>	<b>ENTREPRISES</b>
1	<b>MEDORI</b>
2	BARNAY
3	MERIGAUT - HOFFMAN
4	HUGO PETRONI

<b>Classement Lot 2 -RN 197 et 2197</b>	<b>ENTREPRISES</b>
1	<b>MEDORI</b>
2	BARNAY
3	MERIGAUT - HOFFMAN
4	HUGO PETRONI
5	ANTONIOTTI - LEGRAND

<b>Classement Lot 3 - RN 198</b>	<b>ENTREPRISES</b>
1	<b>BARNAY</b>
2	PIGNODEL - MARTINI
3	MEDORI
4	MERIGAUT - HOFFMAN
5	HUGO PETRONI

<b>Classement Lot 4 - RN 200</b>	<b>ENTREPRISES</b>
<b>1</b>	<b>PIGNODEL - MARTINI</b>
2	MEDORI
3	BARNAY
4	MERIGAUT - HOFFMAN
5	HUGO PETRONI

La commission d'appel d'offres, réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2011 a validé ce classement et décidé d'attribuer :

- lot 1 : RN 193 au cabinet MEDORI
- lot 2 : RN 197 et RN 2197 au cabinet MEDORI
- lot 3 : RN 198 au cabinet BARNAY
- lot 4 : RN 200 au cabinet PIGNODEL - MARTINI

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et à exécuter les marchés précités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**ASSEMBLEE DE CORSE**  

---

**DELIBERATION N° 11/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE TOPOGRAPHIE  
ET DE GEOMETRE-EXPERT FONCIER SUR LES ROUTES NATIONALES**  

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille onze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse,

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de topographie et de géomètre-expert foncier :

**Lot 1** : RN 193 - Cabinet MEDORI - Minimum : 20 000 € HT - Maximum: 300 000 € HT.

**Lot 2** : RN 197 et 2197 - Cabinet MEDORI - Minimum : 10 000 € HT - Maximum : 100 000 € HT.

**Lot 3** : RN 198 - Cabinet BARNAY - Minimum : 20 000 € HT - Maximum : 300 000 € HT.

**Lot 4** : RN 200 - Cabinet Pignodel Martini - Minimum : 10 000 € HT - Maximum: 100 000 € HT.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI